

RÈGLEMENT NUMÉRO 117-2022

Règlement d'emprunt pour l'exécution des travaux d'agrandissement de la caserne d'incendie

ATTENDU QUE la Municipalité de Lanoraie doit exécuter des travaux d'agrandissement à la caserne d'incendie dans le but de normaliser ses installations et permettre ainsi son utilisation en toute sécurité et convenance pour le personnel;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 1 887 031 \$ incluant les taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, de par le règlement numéro 117-2022, ayant pour titre « Règlement d'emprunt pour l'exécution des travaux d'agrandissement de la caserne d'incendie », le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Lanoraie décrète, par le présent règlement, les travaux d'agrandissement de la caserne d'incendie, selon les documents préparés par Hétu-Bellehumeur architectes inc., portant le numéro de dossier 21-3651, en date du 2 décembre 2021, le tout tel qu'identifié à l'annexe A. Les frais incidents, coût direct ainsi que les taxes nettes, sont identifiés à l'annexe B. Lesdites annexes sont jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le conseil de la Municipalité est autorisé à dépenser une somme de 1 887 031 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 887 031 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense

décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Marc-André Maheu
directeur général et greffier-trésorier

André Villeneuve
maire

ANNEXE A du règlement 117-2022
RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX
D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE D'INCENDIE

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DÉTAILLÉE
par Hétu-Bellehumeur architectes inc.
le 2 décembre 2021 (dossier 21-3651)

Item	Quantité	Prix	Total
Travaux préparatoires			
démolition	10 alloc.	1 000,00 \$	10 000 \$
préparation de plancher	2 alloc.	1 000,00 \$	2 000 \$
		Total :	12 000 \$ 12 000 \$
Béton			
polissage du béton	5760 pi.ca.	0,75 \$	4 320 \$
		Total :	4 320 \$ 4 300 \$
Maçonnerie			
maçonnerie (brique)	2454 pi.ca.	20,00 \$	49 080 \$
bloc de béton armé	5429 pi.ca.	30,00 \$	162 870 \$
		Total :	211 950 \$ 212 000 \$
Métaux			
revêtement MS-1 cal 24 de MAC	2142 pi.ca.	12,00 \$	25 704 \$
soffite perfore	615 pi.ca.	6,00 \$	3 690 \$
solin et fascia	1145 pi.ca.	6,50 \$	7 443 \$
métaux divers	3 alloc.	1 000,00 \$	3 000 \$
		Total :	39 837 \$ 39 800 \$
Menuiserie			
charpenterie	2 alloc.	1 000,00 \$	2 000 \$
menuiserie	2 alloc.	1 000,00 \$	2 000 \$
plinthe en plastique recyclé	264 pi.li.	5,00 \$	1 320 \$
comptoirs divers	37 pi.li.	130,00 \$	4 810 \$
armoires murales	17 pi.li.	100,00 \$	1 700 \$
vanité	12 pi.li.	80,00 \$	960 \$
tablettes	24 pi.li.	12,00 \$	288 \$
bancs en bois (vestiaire)	11 pi.li.	40,00 \$	440 \$
		Total :	13 518 \$ 13 500 \$
Isolation étanchéité			
isolant gicle 4" (murs)	3822 pi.ca.	4,00 \$	15 288 \$
isolant rigide fondations (r-10)	950 pi.ca.	2,00 \$	1 900 \$
isolant rigide dalle (r-7,5)	760 pi.ca.	2,00 \$	1 520 \$
isolant rigide toiture ISO (r-31)	2980 pi.ca.	5,50 \$	16 390 \$
bardeau toiture	255 pi.ca.	2,50 \$	638 \$
protection avant-toit et noues	1 pi.ca.	2,00 \$	2 \$
membrane bitume élastomère	4525 pi.ca.	6,00 \$	27 150 \$
étanchéité bases mécanique	1 alloc.	1 000,00 \$	1 000 \$
pare-vapeur sous dalle	2890 pi.ca.	0,20 \$	578 \$
gypse au toit (sur pontage acier)	3150 pi.ca.	1,20 \$	3 780 \$
solin intra-mural (moistop)	380 pi.li.	0,50 \$	190 \$
		Total :	68 436 \$ 68 400 \$
Ouvertures			
cadre en acier intérieur	10 chaque	250,00 \$	2 500 \$
cadre intérieur avec vitrage	1 pi.ca.	25,00 \$	25 \$
cadre en acier extérieur (soude)	2 chaque	220,00 \$	440 \$
porte en acier	1 chaque	300,00 \$	300 \$
porte en bois (pleine)	1Q chaque	250,00 \$	2 500 \$
porte en acier isolée	2 chaque	350,00 \$	700 \$
porte garage isolée 14x14	3 chaque	4 500,00 \$	13 500 \$
entrée aluminium extérieure	51 pi.ca.	35,00 \$	1 785 \$
entrée aluminium intérieure	51 pi.ca.	40,00 \$	2 040 \$
fenêtre extérieure fixe	385 pi.ca.	35,00 \$	13 475 \$
quincaillerie intérieure commerciale	8 chaque	450,00 \$	3 600 \$
quincaillerie extérieure	1 chaque	850,00 \$	850 \$
seuil d'Aluminium	9 pi.li.	40,00 \$	360 \$

quincaillerie intér. anticorrosion	2 chaque	600,00 \$	1 200 \$
quincaillerie avec clavier	chaque	850,00 \$	850 \$
miroir au mur	50 pi.ca.	12,00 \$	600 \$
		Total :	44 725 \$

Finis

céramique au plancher	405 pi.ca.	8,00 \$	3 240 \$
plinthe céramique	187 pi.li.	9,00 \$	1 683 \$
seuil de marbre	9 pi.li.	6,00 \$	54 \$
céramique murale	1683 pi.ca.	6,00 \$	10 098 \$
époxy-quartz au plancher	3522 pi.ca.	9,00 \$	31 698 \$
plinthe caoutchouc	365 pi.li.	2,50 \$	913 \$
vinyle en rouleau Gerflor	1393 pi.ca.	7,00 \$	9 751 \$
nivellement de plancher	256 pi.ca.	3,00 \$	768 \$
préparation de plancher (bouchardage)	1 pi.ca.	0,70 \$	1 \$
peinture	8928 pi.ca.	1,00 \$	8 928 \$
peinture au plafond	888 pi.ca.	1,20 \$	1 066 \$
peinture structure (plafond)	1 pi.ca.	1,80 \$	2 \$
plafonds carreaux acoustiques	1798 pi.ca.	5,30 \$	9 529 \$
ragréage des finis intérieurs	2 alloc.	1 000,00 \$	2 000 \$
		Total :	79 730 \$

Spécialités

grille gratte-pieds en pvc Gateway	25 pi.ca.	25,00 \$	625 \$
comptoir acier inoxydable	25 pi.li.	300,00 \$	7 500 \$
lettrage extérieur	29 lettre	60,00 \$	1 740 \$
accessoires de toilette (w.c.)	1 alloc.	800,00 \$	800 \$
access. de salle de bains	1 alloc.	1 000,00 \$	1 000 \$
compartiment toilette (stratifié)	2 chaque	900,00 \$	1 800 \$
bolar installés	6 chaque	450,00 \$	2 700 \$
casier-vestiaire en acier émaillé	22 chaque	575,00 \$	12 650 \$
écoutille au toit	1 chaque	1 500,00 \$	1 500 \$
		Total :	30 315 \$

Total architecture 504 700 \$

Mécanique

plomberie	132,55 alloc.	1 000,00 \$	132 500 \$
protection-incendie	0,4 alloc.	1 000,00 \$	400 \$
ventilation	164,45 alloc.	1 000,00 \$	164 450 \$
		Total :	297 400 \$

Électricité

électricité	261 alloc.	1 000,00 \$	261 000 \$
		Total :	261 000 \$

Total mécanique et électricité 558 400 \$

Structure

structure	234,35 alloc.	1 000,00 \$	234 350 \$
		Total :	234 350 \$

Civil

aménagement extérieur (civil)	61,55 alloc.	1 000,00 \$	61 550 \$
		Total :	61 550 \$

Total structure et civil 296 000 \$

Sous-total de l'estimation : 1 359 100 \$

Travaux divers non comptabilisés aux catégories énumérées ci-haut	135 910 \$		135 900 \$
Adm. profits	8 %	119 600 \$	119 600 \$
Mesures COVID	1 %	16 146 \$	16 146 \$
		Total avant taxes :	1 630 700 \$
TPS	5,00 %		81 535 \$
TVQ	9,975 %		162 662 \$

Grand total : 1 874 897 \$

ESTIMATION BUDGÉTAIRE RÉSUMÉE
par Hétu-Bellehumeur architectes inc.
le 2 décembre 2021 (dossier 21-3651)

Travaux préparatoires	12 000 \$
Béton	4 300 \$
Maçonnerie	212 000 \$
Métaux	39 800 \$
Menuiserie	13 500 \$
Isolation étanchéité	68 400 \$
Ouvertures	44 700 \$
Finis	79 700 \$
Spécialités	30 300 \$

504 700 \$

Mécanique	297 400 \$
Électricité	261 000 \$

558 400 \$

Structure	234 400 \$
Civil	61 600 \$

296 000 \$

Sous-total de l'estimation :

1 359 100 \$

Travaux divers non comptabilisés aux catégories énumérées ci-haut	135 910 \$	135 900 \$
Adm. Profits 8 %	119 600 \$	119 600 \$
Mesures COVID 1 %	16 146 \$	16 100 \$

Total avant taxes 1 630 700 \$

TPS 5 % 81 535 \$

TVQ 9,975 % 162 662 \$

Grand total : 1 874 897 \$

Marc-André Maheu
directeur général et greffier-trésorier

André Villeneuve
maire

ANNEXE B du règlement 117-2022
RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX
D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE D'INCENDIE

FRAIS INCIDENTS ET COÛT DIRECT – RÉSUMÉ DES COÛTS

Estimation des travaux AVANT taxes	1 630 700 \$
Taxes nettes	81 331 \$
Frais imprévus (10 %)	170 000 \$
Frais de financement (non taxable)	5 000 \$
Grand total à financer	1 887 031 \$

Marc-André Maheu
directeur général et greffier-trésorier

André Villeneuve
maire

CERTIFICAT D'APPROBATION ET/OU PROCESSUS D'ADOPTION
Règlement 117-2022

1.	Avis de motion avec dépôt du projet de règlement	10 janvier 2022
2.	Adoption du règlement (résolution 2022-02-039)	1 ^{er} février 2022
3.	Avis public annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (consultation écrite)	2 février 2022
4.	Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter	2022
5.	Approbation par le ministre des Affaires municipales	2022
4.	Avis public et certificat de publication	2022
5.	Entrée en vigueur	2022

Marc-André Maheu
directeur général et greffier-trésorier

André Villeneuve
maire